



M. DE LYROT  
rapporteur de la question du suffrage  
féminin à la Commission du Suffrage  
Universel du Palais-Bourbon.

## Le vote des femmes

### A LA CHAMBRE DES DEPUTES

M. de Lyrot, rapporteur de la question du suffrage féminin à la Commission du suffrage universel de la Chambre des Députés, nous communique la note suivante :

*La Commission du suffrage de la Chambre s'est réunie le 5 février et à l'unanimité a adopté la proposition de résolution présentée par M. de Lyrot et ainsi conçue :*  
« La Chambre des Députés invite le Gouvernement à intervenir d'une façon énergique auprès du Sénat, pour qu'il examine au fond, avant la fin de la session de 1935, la proposition de loi qui lui a été transmise par la Chambre des Députés, relative au vote et à l'éligibilité des femmes. »

### AU SENAT

M. Millès-Lacroix vient de déposer au Sénat la proposition de loi dont nous donnons plus loin le texte.

Comme nous-mêmes, nos amies seront certainement déçues des changements que M. Millès-Lacroix a dû apporter à son premier texte pour répondre au vœu du groupe féministe du Sénat. Comme nous reprochions à M. Millès-Lacroix d'avoir rendu « facultative » l'élection des Conseillères, il nous a répondu qu'il avait été mis en minorité devant le groupe et avait dû céder. Il a ajouté que si la proposition était adoptée sous cette forme au Sénat, nous pourrions être certaines, que la volonté des femmes d'être élues obligerait les Maires et les Conseillers à faire jouer la loi.

Nous prions les groupes de l'U.F.S.F. de nous adresser leur avis sur la proposition Millès-Lacroix ainsi modifiée. Notre Congrès avait accepté le premier texte. Nos groupes pensent-ils que nous devons soutenir celui-ci? nous ne le croyons pas.

La proposition viendra en discussion devant la commission d'administration générale mercredi prochain.

C. B.

1935-15-02

n° 1180.